[48]

Poids et Cours de la Monnoie en la Province de Québec suivant l'Ordonnance du 29 Mars, 1777.

L'OR.			C. établi.						
24 162 40 100	46	705	grs.	*	•]•	a.	11.	MA	
La Portugaise pésant	-	18	6	4:	0	0	96	0	-
La Moydore -	- 1	6	20	1	10	0	36	0	Ċ
Le Quadruple ou pièce de quatre Pistoles	>	17	0	3	12	0	84	0 0	2
La Guinée - Le Louis d'Or -	- *	15	8	1	3	4	.28	0 0	>
Le Louis d'Or -	-	5	3	I	2	.6	27	0016	0
En paiant deux pen	nys	un	fart	hin	g (o	u qu	atre	fol	8
et demi) pour chaque									

L'ARGENT.	į		C.é	taf	di.	"A	n. (c.
	٠.						ſ.	
La Piastre Espagnole	-		0	5	0	6	0	·O
L'Ecu d'Angleterre	•	•	0	5	6	6	12	0
L'Ecu de France de 6	livres	tournois	0	5	6	6	12	Ò
L'Ecu de France de 4 fols tournois	livres	10 >	0	4	2	5	0	o
Le Shelling Anglois	-	• '	0	I	Ī	I	6	0
La pièce de France de quatre fols tournois	vingt-	· >	0	1	Į.	.1	6	0
L'Escalin	-	- 1	0	1	0	I	4	0
La pièce de France de fols tournois	trente	rix >					0	

Toutes les différentes pièces de Monnoie d'Or ou d'Argent ci-dénominées, les plus hautes comme les plus hasses, auront cours à raison de ces différens taux. Et les dites espèces de Monnoie, ou aucune d'elles, seront legalement données en paiement de toutes dettes quelconques.